

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), a déclaré le 26 mars 2010, avoir acquis sur le marché de blocs, le 22 mars 2010, 12.700.111 actions BMCE Bank, au cours unitaire de 267 dh, franchissant directement à la hausse le seuil de participation de 5% du capital de ladite société.

Suite à cette transaction, la CDG détient :

- directement 14.923.852 actions BMCE Bank, soit 9,4% du capital ;
- et indirectement à travers sa filiale la Société Centrale de Réassurance (SCR) 770.540 actions BMCE Bank , soit 0,48% du capital de la société,

La participation totale (directe et indirecte) de la CDG dans le capital de la société BMCE Bank est de 9,88%.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil précité, la CDG envisage de siéger au conseil d'administration de BMCE Bank.

**Contact CDVM :**

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: [information\\_financiere@cdvm.gov.ma](mailto:information_financiere@cdvm.gov.ma)

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières